

 <p>Faculté de Droit et Science Politique</p> <p>Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR</p>	<p>Domaine : DROIT-ECONOMIE-GESTION</p> <p>Mention : DROIT ET SCIENCE POLITIQUE</p> <p>MASTER 1^{ère} Année</p> <p>Spécialité : DROIT PUBLIC</p> <p>Parcours : FISCALITE</p> <p>Co-Responsables Pédagogique : <i>MM. Gilles NOEL, Christian LAROCHE, Philippe LUPPI</i></p>	<p>Année Universitaire 2016-2017</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------

Organisation des enseignements

Article 1 : Les enseignements sont organisés sous forme d'unités d'enseignements capitalisables, et sont dispensés sous forme de cours et/ou de travaux dirigés. Sauf dispositions spéciales, l'étudiant doit suivre tous les enseignements constitutifs de toutes les unités.

Les étudiants peuvent demander, au moment de l'inscription pédagogique ou, au plus tard, avant le début des TD, l'autorisation du Doyen d'être **Dispensés d'assiduité aux TD** sur présentation d'un dossier justificatif (salariés, sportifs de Haut Niveau, etc...).

Article 2 :

UE 1 : Les étudiants suivront 3 matières obligatoires :

- *Fiscalité internationale (avec TD)*
- *Droit des régimes matrimoniaux*
- *Principes comptables fondamentaux.*

UE 2 : Les étudiants doivent suivre :

- *Taxe sur la Valeur Ajoutée (avec TD)*
- *Politique juridique et fiscale des sociétés*
- *TD d'Anglais des affaires.*

UE 3 : Les étudiants suivront 4 matières obligatoires sans TD :

- *Droit des procédures collectives (Entreprises en difficulté)*
- *Fusions et acquisitions de sociétés*
- *Droit des successions*
- *Droit pénal spécial 2 (Affaires).*

UE 4 : Les étudiants doivent suivre :

- *Fiscalité européenne (avec TD)*
- *Fiscalité immobilière (avec TD)*
- *TD d'Anglais des affaires.*

Les étudiants doivent effectuer **un stage**, d'une durée de 2 mois minimum, encadré par un tuteur d'entreprise et un tuteur enseignant. Il donne lieu à un rapport de stage sans soutenance. A défaut de stage, l'étudiant rédigera un mémoire sans soutenance.

Contrôle des connaissances

Article 3 : La convocation aux examens se fera par voie d'affichage sur les panneaux de la Faculté. Une convocation individuelle sera envoyée aux étudiants dispensés d'assiduité.

Article 4 : Dans chaque unité d'enseignements, il est organisé un contrôle des connaissances conforme à l'article 9 du présent règlement pédagogique

Article 5 : Chaque unité d'enseignements est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. Au sein de chaque unité d'enseignements, la compensation entre les notes obtenues en application de l'article 4 aux éléments s'effectue sans note éliminatoire.

Article 6 : Le 1^{er} semestre de la Spécialité Droit public parcours Fiscalité est validé dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne générale compensée entre toutes les unités d'enseignements. Idem pour le 2^{ème} semestre.

L'admission au Master 1 est conditionnée par la validation de chacun des deux semestres de M1, ou par compensation entre les semestres 1 et 2 du M1.

L'admission au M1 n'entraîne pas de plein droit autorisation d'inscription en M2.

Article 7 : Si un des deux semestres n'est pas validé en application de l'article 6, l'étudiant conserve pour la 2^{ème} session, sauf décision contraire du jury, les notes égales ou supérieures à la moyenne dans chaque unité d'enseignement non acquise et repassera les épreuves dans lesquelles il n'a pas obtenu la moyenne.

L'application du principe de la compensation est automatique. Dans cette hypothèse, l'étudiant pourra valider un semestre dès lors que la moyenne générale de celui-ci est supérieure ou égale à 10. Idem pour l'année, les semestres se compensant.

Article 8 : Notations des épreuves d'examen

Les unités d'enseignements sont affectées d'un coefficient 1. Les épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal sont notées sur 20. Les étudiants dispensés d'assiduité aux TD verront leurs épreuves terminales pour les matières correspondantes notées sur 40.

Article 9 : Nature et durée des épreuves

UE 1 : Les étudiants subiront une épreuve écrite de 3 heures sur la matière assortie de TD : *Fiscalité internationale* + 2 oraux sur les deux autres matières sans TD : *Droit des régimes matrimoniaux* et *Principes comptables fondamentaux*.

UE 2 : Les étudiants subiront une épreuve écrite sur la matière assortie de TD, d'une durée de 3 heures : *Taxe sur la Valeur Ajoutée* + 1 épreuve écrite sur la matière sans TD, d'une durée de 3 heures : *Politique juridique et fiscale des sociétés* + 1 note de contrôle continu sera attribuée à l'Anglais.

Article 9.1 : Des sujets spécifiques seront proposés aux étudiants dispensés d'assiduité aux TD. Ils indiqueront obligatoirement sur leur copie d'examen la mention « dispensé(e) d'assiduité ».

Chaque matière de TD donne lieu à une notation continue sur la participation orale et écrite des étudiants en cours de semestre. Pour la deuxième session, ces notes de TD resteront inchangées même si l'étudiant est amené à repasser l'examen final de la ou des matières concernées.

Article 10 : Bonus « Sport » facultatif

Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification (max. de 0.25 points) qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les étudiants ayant obtenu un titre « FFSportU » peuvent bénéficier d'une bonification max. de 0.25 points qui s'ajoute à la moyenne du semestre, dans les mêmes conditions que le bonus précédent, avec lequel il n'est pas cumulable. Le bonus est attribué sous réserve de la certification du résultat par le Bureau des Sports lors des délibérations.

Article 11 : La deuxième session du semestre est organisée dans les mêmes conditions que la première.

Article 12 : Les semestres se compensent entre eux. Les unités d'enseignements se compensent au sein du semestre.

Les étudiants non admis au semestre conservent les unités d'enseignements acquises.

Au sein d'une matière dont le résultat est inférieur à la moyenne, l'étudiant devra repasser en session 2, les épreuves hors TD dont la note est inférieure à 10. Les notes de TD sont donc reportées d'une session à l'autre.

Les étudiants qui ne valident pas le semestre conservent les notes supérieures ou égales à la moyenne obtenues dans les unités non acquises **uniquement** pour la 2^{ème} session.

Important : Les étudiants ajournés à l'année, après la deuxième session, **redoublent en conservant les unités acquises et repassent toutes les matières dans les unités non acquises.**

Article 13 : Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

**LE DIPLOME DE MASTER 1 NE PEUT ETRE OBTENU ET DÉLIVRÉ
QU'APRÈS VALIDATION DES 2 SEMESTRES.**

Pour tout renseignement complémentaire, contactez :

Faculté de Droit et Science Politique

Bureau pédagogique du Master 1 (Bureau 112 bis)

Avenue Doyen Louis Trotabas - 06050 Nice Cedex 1

Tel : +33 04.92.15.72.01 / 11 - Courriel : master-droit@unice.fr – Web : droit.unice.fr

UE et Matières	Épreuves terminales	Notation terminale	Notation continue (TD)	Notation de l'UE	Crédits ECTS
SEMESTRE 1					
UE1 : ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX	1 ÉCRIT + 2 ORAUX			/80 (Coef. 1)	12
3 enseignements obligatoires dont 1 avec TD :					
- Fiscalité internationale + TD	écrit de 3h	/20 (/40 pour dispensés TD)	/20		4 + 4 (TD) = 8
- Droit des régimes matrimoniaux	oral	/20			2
- Principes comptables fondamentaux	oral	/20			2
UE2 : ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	2 ÉCRITS			/80 (Coef. 1)	18
2 enseignements obligatoires dont 1 avec TD :					
- Taxe sur la valeur ajoutée + TD	2 écrits de 3h chacun	/20	/20		4 + 4 (TD) = 8
- Politique juridique et fiscale des sociétés		/20			8
+ Anglais des affaires			/20		2
TOTAL SEMESTRE 1				/160	30
SEMESTRE 2					
UE3 : ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX	1 ÉCRIT + 3 ORAUX			/80 (Coef. 1)	8
4 enseignements obligatoires :					
- Droit des procédures collectives (entreprises en difficultés)	oral	/20			2
- Fusions et acquisitions de sociétés	écrit de 3h	/20			2
- Droit des successions	oral	/20			2
- Droit pénal spécial 2 (Affaires)	oral	/20			2
UE4 : ENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	2 ÉCRITS			/140 (Coef. 1)	22
2 enseignements obligatoires avec TD :					
- Fiscalité européenne + TD	2 écrits de 3h chacun	/20 (/40 pour dispensés TD)	/20		4 + 4 (TD) = 8
- Fiscalité immobilière + TD		/20 (/40 pour dispensés TD)	/20		4 + 4 (TD) = 8
+ Anglais des affaires			/20		2
+ Stage ou mémoire		/40			4
TOTAL SEMESTRE 2				/220	30